

L'assurance habitation dans les départements d'Outre Mer

n° 24

Juin 2010

RISQUES

ÉCONOMIE ET ÉVALUATION



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Collection « Études et documents » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Titre du document : « L'assurance habitation dans les départements d'Outre Mer »

Directeur de la publication : Françoise Maurel

Auteurs : Lucie Calvet et Céline Grislain-Letrémy

Date de publication : Juin 2010

Remerciements : Les auteurs remercient Vincent Marcus, Laurence Rioux, Bertrand Villeneuve, François Marical et Julien Hardelin pour leur aide et leurs précieux conseils.

Ce document n'engage que son ses auteurs et non les institutions auxquelles ils appartiennent. L'objet de cette diffusion est de stimuler le débat et d'appeler des commentaires et des critiques.

Table des matières

Résumé/Abstract	3
I Introduction	5
II La faible souscription de l'assurance habitation dans les DOM.....	7
III Analyse économétrique de la souscription d'assurance	12
IV Analyse du gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles à partir de différents scénarii	16
V Estimation de l'écart du niveau de prime entre métropole et DOM	21
VI Conclusion	25
VII Bibliographie	26
VII Annexes.....	28
<i>Annexe 1 : Fonctionnement des régimes d'indemnisation des catastrophes naturelles et des catastrophes technologiques.....</i>	<i>28</i>
<i>Annexe 2 : L'enquête "budget de famille" 2006 de l'INSEE.....</i>	<i>29</i>
<i>Annexe 3 : La prévention dans les DOM.....</i>	<i>30</i>

Table des figures

Encadré 1 : L'assurance MultiRisques Habitation (MRH)	5
Encadré 2 : L'assurance des catastrophes naturelles aux Etats-Unis	6
Encadré 3 : Une couverture quasi-complète en métropole	7
Graphique 1 : Taux de souscription dans les différents DOM et en métropole	8
Graphique 2 : Taux de souscription selon le niveau de vie	8
Encadré 4 : Propriétaires et locataires : quelles obligations - de droit ou de fait - d'assurance habitation ?	9
Graphique 3 : Taux de souscription selon le statut d'occupation du logement	9
Graphique 4 : Taux de souscription selon le type de ménage	10
Tableau 1 : L'exposition aux risques naturels dans les DOM	11
Graphique 5 : Taux de souscription selon le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle de la commune	12
Tableau 2 : Modélisation de la souscription d'assurance MRH (modèle Probit)	13
Encadré 5 : Lien théorique entre demande d'assurance et prime d'assurance	15
Tableau 3 : Modélisation du montant de la prime d'assurance MRH dans les DOM par la méthode du maximum de vraisemblance	17
Tableau 4 : Comparaison des primes MRH et catastrophes naturelles des ménages non assurés et assurés en €	18
Graphique 6 : Distribution des primes catastrophes naturelles des ménages assurés et non assurés	18
Encadré 6 : Méthode de l'estimation du gain à l'assurance	19
Tableau 5 : Gain ou perte monétaire annuel(le) à l'assurance contre les catastrophes naturelles des ménages non assurés pour les différents scénarii	20
Graphique 7 : Distribution du gain monétaire à l'assurance contre les catastrophes naturelles pour les ménages non assurés dans le scénario médian $\delta = 0,5$, $p = \frac{r}{100}$ avec $U(\cdot) = \log(\cdot)$	21
Tableau 6 : Montant de la prime et poids budgétaire moyens dans les DOM et en métropole	22
Encadré 7 : Méthode de l'estimation de l'écart du niveau de prime entre métropole et DOM	23
Tableau 7 : Modélisation du montant de la prime MRH des ménages assurés (France entière)	24
Encadré 8 : Les Plans de Prévention des Risques	30

Résumé

La faible souscription de l'assurance habitation des ménages dans les départements d'outre mer

A l'assurance habitation sont obligatoirement associées les garanties catastrophes naturelles et technologiques. C'est pourquoi l'étude de la souscription de cette assurance permet de mesurer la portée des dispositifs d'assurance des catastrophes naturelles et technologiques.

Alors que le taux de souscription en métropole pour les résidences principales dépasse 99 %, il n'est que de 52 % dans les départements d'outre mer (DOM), ces derniers étant pourtant plus exposés aux risques naturels. En Guadeloupe, ce taux est de 43 %, en Martinique 50 %. Il est de 52 % en Guyane et de 59 % à la Réunion. Ce faible taux de souscription d'assurance est certainement dû à une demande limitée de la part des ménages, mais aussi à une faiblesse de l'offre.

Nous montrons que le taux de souscription dans les DOM s'explique essentiellement par le niveau de vie et par le statut d'occupation du logement, mais pas par l'exposition aux risques naturels. Les ménages locataires et accédant à la propriété ont une probabilité nettement plus forte d'être assurés que les ménages propriétaires ou logés gratuitement. Les contraintes de souscription d'assurance au moment de l'installation dans le logement, à la signature d'un bail de location ou d'un prêt immobilier, sont donc opérantes.

Nous simulons ensuite les primes d'assurance des ménages non assurés des DOM et mesurons le gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles de cette population. Nous montrons qu'une très large majorité de ces ménages gagnerait significativement à s'assurer contre les catastrophes naturelles, en raison notamment de la forte exposition des DOM aux risques naturels.

Enfin, nous testons si les primes offertes en outre mer sont différentes des primes proposées en métropole, comme certains rapports locaux le mentionnent. Nous ne trouvons pas de différence significative entre le montant des primes d'assurance MRH payées dans les DOM et en métropole toutes choses égales par ailleurs.

Abstract

According to the French law, the coverage against natural and technological disasters has to be included in the housing insurance contract. This is why we study the insurance penetration rate to assess the natural and technological disasters insurance systems in France.

Whereas the penetration rate is above 99 % in continental France, it reaches only 52 % in the departments overseas, which are however more exposed to natural risks. In Guadeloupe, the penetration rate for households is 43 % and 50 % in Martinique. It reaches 52 % in Guyane and 59 % in La Réunion. This low rate results from a low demand for insurance, but probably also from a limited supply by insurers.

We show that income and being a landowner or renting are the key criteria explaining the penetration rate overseas. Risk exposure has no impact on this rate. The households who are renting or getting a mortgage have a higher probability to be insured than the landowners (or the households who get a free accommodation). In France, being insured is mandatory for renters and can be required to get a mortgage. Thus, these constraints are operant.

We then simulate insurance premium for the non insured households and measure their gain to get insured against natural disasters. We show that a very large majority of them would significantly gain to be insured against natural disasters. This is partially due to the high exposure of departments overseas to natural risks.

Finally, we test whether housing insurance premia are higher in the departments overseas than in continental France, as mentioned by some local reports. We do not find a significant difference between these insurance premia all other things being equal.

I Introduction

Les Départements d'Outre Mer (DOM) sont plus exposés aux risques naturels que la métropole. Pourtant, les ménages des DOM sont moins nombreux à être assurés contre les catastrophes naturelles. En effet, en France, la garantie contre les catastrophes naturelles est obligatoirement rattachée au contrat d'assurance MultiRisques Habitation (MRH) (encadré 1). Alors que plus de 99 % des ménages métropolitains ont souscrit une assurance habitation pour leur résidence principale, seuls 52 % des ménages des DOM sont assurés. Ce faible taux de souscription¹ dans les DOM est certainement dû à la confrontation d'une demande restreinte et d'une offre limitée.

Encadré 1 : L'assurance MultiRisques Habitation (MRH)

Ce contrat d'assurance couvre le lieu d'habitation du particulier assuré, les meubles qu'il possède et sa responsabilité si celle-ci est engagée vis-à-vis de tiers. Les garanties potentiellement incluses dans ce contrat concernent les risques liés aux dégâts des eaux, incendies, explosions ou implosions, dommages électriques, à la chute de la foudre, la tempête, la grêle, la neige, aux vols et tentatives de vol, aux bris de glace, à la défense pénale et aux recours, à l'assistance au domicile et à la responsabilité civile. Les garanties catastrophes naturelles et catastrophes technologiques sont obligatoirement associées à ce contrat (annexe 1).

D'après la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA), au sein des assurances de biens et de responsabilité, l'assurance MRH est en deuxième place en termes de chiffre d'affaires direct en 2006, après l'assurance automobile.

L'évaluation des politiques publiques de gestion des risques naturels et notamment les réflexions dans le cadre de la réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles nécessitent une évaluation économique et sociale des différents dispositifs assurantiels.

Avoir un taux de souscription élevé est souhaitable pour trois raisons. Tout d'abord, ne pas être assuré au titre des catastrophes naturelles implique de ne pas l'être pour les autres risques couverts par l'assurance habitation (vol, incendie, dégâts des eaux... et souvent responsabilité civile). Par ailleurs, les agents qui n'ont pas souscrit d'assurance peuvent se retrouver en situation de précarité et bénéficier d'une aide de l'Etat en cas de catastrophe. Cette aide versée a posteriori est financée par l'ensemble des contribuables, sans qu'aucun encaissement préalable n'ait été réalisé. Enfin, pour qu'une modulation de la prime ou de la franchise des contrats d'assurance incite efficacement à la prévention - individuelle ou collective -, encore faut-il que les populations exposées aux risques soient assurées.

D'un point de vue financier, il est par ailleurs utile d'analyser la souscription d'assurance afin de prévoir l'éventuelle évolution de la population non assurée et donc l'évolution du bilan global des systèmes assurantiels des catastrophes naturelles et technologiques. D'un point de vue social, il est enfin intéressant de mesurer le poids budgétaire de la prime MRH.

Revue de littérature

La très grande majorité des études empiriques de l'assurance des risques naturels concernent les Etats-Unis. Les Etats-Unis (encadré 2) présentent également un faible taux de souscription d'assurance contre certains risques naturels. L'assurance des risques naturels est publique pour certains risques, comme les inondations, et privée pour d'autres, comme les tremblements de terre (encadré 2). Même quand elle est publique, l'assurance contre les risques naturels peut être faiblement souscrite. D'après le rapport Dixon et Al (2006), 50 % des ménages situés dans des zones exposées à une inondation centennale², sont assurés contre les inondations, contre seulement 1 % en dehors de ces zones. Si la faible souscription d'assurance publique révèle un problème de demande, la faible souscription d'assurance privée peut traduire un problème de demande, mais aussi d'offre. En effet, d'après Kunreuther (1984), la couverture contre les tremblements de terre est faible et semble résulter à la fois d'une demande et d'une offre limitées.

¹ Le taux de souscription est le pourcentage de ménages ayant souscrit une assurance.

² Zones intégralement inondées en moyenne tous les cent ans.

Encadré 2 : L'assurance des catastrophes naturelles aux Etats-Unis

Bien que les systèmes assurantiels diffèrent entre les États, quelques grandes caractéristiques communes peuvent être dégagées. La protection contre les risques naturels n'est pas incluse dans le contrat d'assurance habitation et fait souvent l'objet de contrats indépendants spécifiques. L'assurance des logements est privée et inclut, comme en France, les risques liés à la tempête, la grêle et la foudre. L'assurance contre le risque de tremblement de terre est également privée. L'assurance des inondations s'inscrit dans le cadre du « National Flood Insurance Program » (NFIP), créé en 1968 par le Congrès. Dans ce système d'assurance des inondations, les assureurs sont de simples intermédiaires et ne gèrent aucun risque. Le risque est entièrement supporté par l'État fédéral. Suite aux ouragans de 2004 et 2005 qui ont engendré d'importantes inondations, le NFIP a emprunté 17 milliards de dollars³.

Plusieurs analyses de la demande d'assurance, publique ou privée, des risques naturels ont été réalisées aux Etats-Unis. D'après Kunreuther (1984), la décision d'assurance ne repose pas sur une comparaison des coûts et bénéfices associés à la souscription d'assurance⁴. D'après Palm (1998), la demande d'assurance inondation est davantage le reflet de la réglementation que de la perception du risque ou d'un besoin d'assurance en tant que telle⁵.

D'après Roberts (1982), le revenu n'est pas un élément déterminant de la demande d'assurance. De même, d'après Kunreuther (1984), la faible demande d'assurance des ménages ne s'explique pas par le revenu mais résulte davantage du déni d'exposition de leur logement à un risque naturel. Akerlof and Dickens (1982) expliquent que la demande d'assurance nécessite avant tout la reconnaissance par les ménages de leur exposition au risque. Kunreuther (1984) montre que la demande d'assurance contre les tremblements de terre de la part des particuliers dépend surtout de leur passé relatif aux risques et du comportement de leurs voisins et proches. Ceci s'explique par leur connaissance restreinte des contrats d'assurance et par leur compréhension limitée de la notion de probabilité. Ceci est aussi illustré par le fait que la demande d'assurance inondation dépend peu du montant de la prime, d'après Kunreuther (1984). Cependant, Grace et al. (2004) montre que l'élasticité-prix de la demande d'assurance des risques catastrophiques dans les Etats de Floride et de New York entre 1995 et 1998 est supérieure à celle des risques non catastrophiques.

Un autre déterminant de la demande d'assurance est la souscription d'un prêt immobilier, car, aux Etats-Unis comme en France⁶, les banques peuvent demander une assurance pour la délivrance d'un prêt immobilier. Browne and Hoyt (2000) et Office (1983) étudient spécifiquement l'effet de la souscription d'un prêt immobilier sur la demande d'assurance inondation aux Etats-Unis. Leurs résultats montrent que la souscription d'un prêt immobilier au contraire diminue la probabilité d'être assuré. Browne and Hoyt (2000) expliquent ces résultats étonnants par le fait que les ménages à faible ou moyen revenu et avec peu d'épargne ont davantage recours à l'emprunt. La variable indiquant la souscription ou non d'un prêt immobilier peut donc révéler des effets de salaire et de richesse encore non expliqués par les autres variables.

La durée d'installation explique également le taux de souscription d'assurance inondation. La souscription d'assurance est en effet souvent contrôlée au seul moment de l'installation et non après. D'après Kunreuther (1996), environ un cinquième des polices d'assurance inondation sont annulées chaque année aux Etats-Unis.

Le phénomène d'aléa de charité, expression désignant le fait de compter sur une aide de l'Etat en cas de catastrophe, est également cité et testé par Browne and Hoyt (2000) pour l'assurance inondation⁷. D'après Kunreuther (1984), les ménages sont en réalité peu informés des mécanismes d'aide. Ils n'attendent aucune aide de l'Etat en cas de catastrophe naturelle. S'ils décident de ne pas s'assurer, c'est davantage car ils sous-estiment la probabilité d'occurrence d'un tel événement et ignorent ses conséquences potentielles.

Enfin, une limitation de l'offre privée d'assurance des risques naturels aux Etats-Unis a été également étudiée. D'après Kunreuther (1984), la faible souscription d'assurance contre les risques naturels (notamment les tremblements de terre)

³ Chiffre datant de fin 2007 Kousky et Michel- Kerjan (2009).

⁴ « Analyses of the data reveal that most individuals do not engage in a detailed analysis of the costs and benefits associated with the purchase of insurance. » Kunreuther (1984), page 212.

⁵ « Individuals purchase policies primarily to comply with regulations rather than because of perceived risk or a desire for the insurance per se. » Palm (1998), page 56.

⁶ En France, les résultats sont très différents (voir II), les conditions d'obtention d'un prêt immobilier étant plus restrictives.

⁷ Dans Browne and Hoyt (2000), le montant des aides et la demande d'assurance sont corrélés positivement. Ce résultat apparemment surprenant s'explique par le fait que l'exposition aux inondations induit indépendamment une augmentation des aides de l'Etat et une augmentation de la souscription d'assurance (anti-sélection).

provient également d'un problème d'offre⁸. Aux Etats-Unis, les assureurs craignent un manque de capacité de la réassurance privée⁹, ce qui ne peut être le cas en France puisque l'Etat apporte sa garantie illimitée au système (annexe 1).

Dans une première partie, nous mesurons le taux de souscription en fonction des critères socioéconomiques les plus discriminants. Dans un deuxième temps, le taux de souscription est expliqué à l'aide des caractéristiques socioéconomiques des ménages dans le cadre d'une analyse économétrique. Dans une troisième partie, nous simulons les primes des ménages non assurés dans les DOM et mesurons le gain annuel à l'assurance contre les catastrophes naturelles de ces ménages. Enfin nous testons l'hypothèse souvent avancée de modulation des primes en fonction de la localisation en outre mer.

II La faible souscription de l'assurance habitation dans les DOM

L'écart de situations entre DOM et métropole

D'après l'enquête « budget de famille » de l'INSEE, 52 % des ménages dans les DOM se déclarent assurés pour leur résidence principale, contre 99 % en métropole (encadré 3). En Guadeloupe, le taux de souscription atteint 43 %, en Martinique 50 %. Il est de 52 % en Guyane et de 59 % à la Réunion (graphique 1).

Encadré 3 : Une couverture quasi-complète en métropole

D'après les résultats de l'enquête « budget de famille » de l'INSEE 2006 (annexe 2), 99,4 % des ménages métropolitains déclarent être assurés pour leur résidence principale. Une telle couverture garantit la portée d'incitations à la prévention par des mécanismes assurantiels.

La prime MRH de la résidence principale est en moyenne de 285 €. Ce montant présente de fortes disparités qui s'expliquent par les différences entre les résidences principales (nombre de pièces, surface, matériaux de construction, montant des biens mobiliers assurés...). La prime MRH représente en moyenne 1,4 % du budget des ménages. Ce poids varie peu en fonction du niveau de vie (revenu par unité de consommation). Pour les ménages du premier quintile¹⁰ de niveau de vie, cette part est en moyenne de 1,7 %.

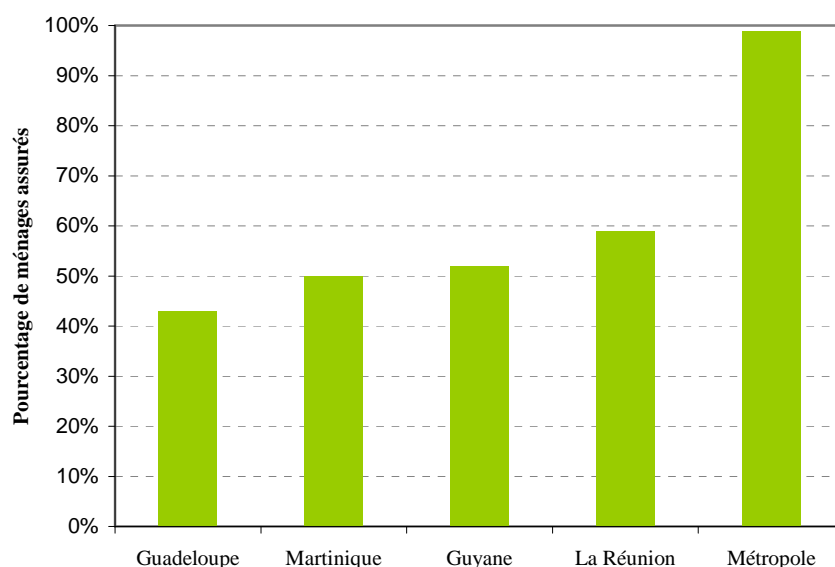
Le taux de souscription de l'assurance MRH est connu pour être faible en outre mer. Plusieurs sources le rapportent et nos résultats confirment les rapports de l'Association Française de génie Parasismique (AFPS). D'après le rapport de mission de l'AFPS sur le séisme du Nord Martinique du 29 novembre 2007, « des enquêtes réalisées par les compagnies d'assurance montrent que près de la moitié des martiniquais ne sont pas assurés en multirisques habitation et ainsi ne bénéficient pas de la [garantie] Cat-Nat ». D'après le rapport de mission de l'AFPS sur le séisme des Saintes (Guadeloupe) du 21 novembre 2004, « selon les assureurs, 60 % des guadeloupéens sont assurés ». D'après ce même rapport, « selon des informations largement relayées par les médias, il apparaît, un mois après la catastrophe [du séisme des Saintes], que 90 % des Saintois n'auraient pas d'assurance multirisques habitation ».

⁸ « There has not been an active interest by insurance firms or their agents in encouraging their clients to purchase earthquake or flood insurance. Coverage is viewed as a special service to customers holding other policies with the company rather than as a profit-making operation. » (Kunreuther (1984), page 214).

⁹ « Today insurance companies do not actively market earthquake coverage because they fear that there is not enough private reinsurance capacity to absorb the probable maximum loss that would result from a damaging quake in a populated area. » (Kunreuther (1984), page 211).

¹⁰ Les quintiles partagent la population en 5 groupes de population égale et par ordre croissant de niveau de vie. Le 1^{er} quintile de niveau de vie regroupe les 20 % de ménages les plus modestes, le 5^{ème} quintile les 20 % les plus riches.

Graphique 1 : Taux de souscription dans les différents DOM et en métropole

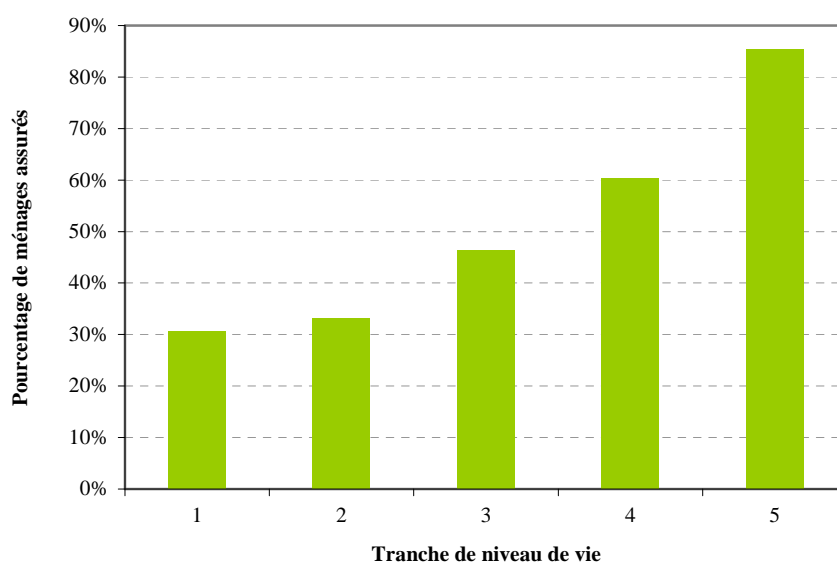


Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 3 134 observations dans les DOM, 10 240 en métropole.

Un taux de souscription croissant avec le niveau de vie

La proportion de ménages assurés augmente fortement avec le niveau de vie, mesuré par le revenu par unité de consommation¹¹. Dans le premier quintile, seulement 30 % des ménages sont assurés, alors qu'ils sont 85 % à l'être dans le dernier quintile (graphique 2).

Graphique 2 : Taux de souscription selon le niveau de vie



Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 3 134 observations.
Note de lecture : dans les DOM, les 20 % des ménages les plus modestes sont 31 % à être assurés.

¹¹ Le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, 0,5 pour le deuxième adulte ainsi que chaque enfant âgé de plus de 14 ans et 0,3 pour les enfants plus jeunes.

Les ménages locataires et accédant à la propriété plus assurés que la moyenne

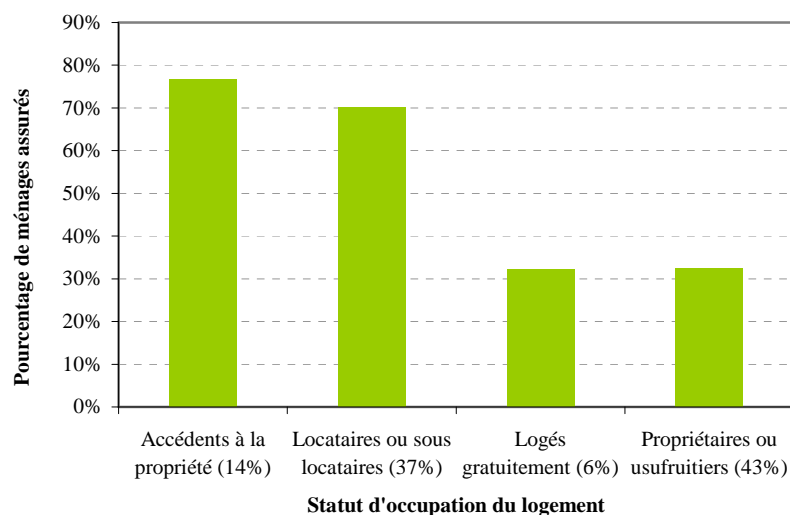
Les ménages accédant à la propriété¹² et les ménages locataires sont nettement plus assurés : respectivement 77 % et 70 % d'entre eux se déclarent assurés (graphique 3). Ceci s'explique par l'obligation des locataires de souscrire une assurance couvrant leur responsabilité locative (encadré 4) et par le fait qu'une assurance MRH puisse être demandée par la banque pour souscrire un prêt immobilier. La souscription est nettement plus faible chez les ménages logés gratuitement (32 %) ou chez les propriétaires (32 %).

Encadré 4 : Propriétaires et locataires : quelles obligations - de droit ou de fait - d'assurance habitation ?

Les assurances du locataire : La responsabilité locative désigne la responsabilité des dommages causés à l'immeuble occupé pendant la durée de la location (incendie, explosion, dégâts des eaux). En métropole comme en outre mer, les locataires ont l'obligation¹³ de souscrire une assurance couvrant leur responsabilité locative. La garantie de ces risques locatifs est systématiquement incluse dans les contrats d'assurance MRH.

Les assurances du propriétaire : Il n'y a aucune obligation pour le propriétaire, occupant ou non. En revanche, pour les propriétaires accédants, une assurance MRH peut être demandée par la banque pour la délivrance d'un prêt.

Graphique 3 : Taux de souscription selon le statut d'occupation du logement



Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 3 134 observations.

Si les ménages accédant à la propriété ou locataires sont plus assurés que la moyenne, leur taux de souscription est nettement inférieur à 100 %. Ceci peut s'expliquer par le fait que certains ménages contraints à s'assurer lors de leur installation ne renouvellent pas leur contrat les années suivantes¹⁴. Il existe en effet peu de contrôles après l'installation. En d'autres termes, dès que possible, la dépense liée à l'assurance est supprimée par certains ménages. Cependant, l'obligation initiale de s'assurer reste opérante car, malgré le non renouvellement de la police d'assurance par certains ménages, le taux de souscription pour les ménages contraints à s'assurer la première année est nettement supérieur à celui des autres ménages.

¹² Personne (physique ou morale) n'ayant pas intégralement remboursé le(s) crédit(s) contracté(s) pour l'achat de son logement.

¹³ Le propriétaire peut exiger que le locataire lui remette une attestation d'assurance lors de la remise des clefs, puis chaque année. Il a également le droit d'insérer dans son contrat de location une clause de résiliation pour défaut d'assurance. Les occupants des locations saisonnières, résidences secondaires, meublés, logement-foyers et logements de fonction ne sont pas soumis à l'obligation d'assurance, mais leur responsabilité reste engagée à l'égard de leur propriétaire.

¹⁴ L'impact de la durée d'occupation ne peut être testé dans notre étude, car cette information n'est pas disponible dans l'enquête.

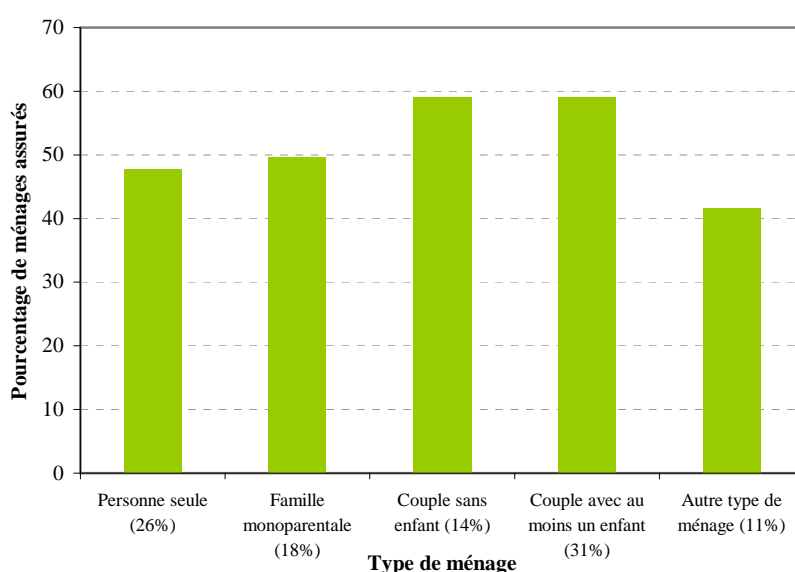
Un faible taux de souscription pour les ménages vivant en maison individuelle

De fortes différences sont également observées en fonction du type de logement. Alors que 75 % des ménages vivant en appartement sont assurés, seulement 44 % des ménages vivant en maison individuelle le sont. Cet effet est probablement lié à la forte présence des maisons auto-construites, parfois sans permis de construire, réalisées par des ménages à faible revenu.

Les ménages avec deux adultes s'assurent davantage

Les ménages avec au moins deux adultes présentent un taux de souscription (59 %) supérieur à celui des personnes seules (48 %) ou des familles monoparentales (50 %) (graphique 4), ces dernières ayant en moyenne un niveau de vie moindre.

Graphique 4 : Taux de souscription selon le type de ménage



Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 3 134 observations.

Par ailleurs, le taux de souscription varie peu en fonction du sexe¹⁵ et de l'âge¹⁶ de la personne de référence¹⁷.

L'exposition aux risques naturels ne semble pas avoir d'effet sur le taux de souscription

Les DOM sont plus exposés aux risques naturels¹⁸ que la métropole. Ainsi, la Guadeloupe et la Martinique sont fortement exposées au risque sismique (tableau 1). Les deux derniers séismes majeurs des Antilles¹⁹ se sont produits en 1839 en Martinique et en 1843 en Guadeloupe. Les scientifiques s'accordent pour dire qu'un séisme majeur touchera chacun de ces territoires entre aujourd'hui et quelques dizaines d'années. En outre, les Antilles connaissent régulièrement des séismes moins forts. Récemment, les derniers tremblements de terre marquants sont le séisme des Saintes du 21

¹⁵ Les ménages où la personne de référence est une femme sont assurés à 53 % ; les ménages où la personne de référence est un homme sont 52 % à être assurés.

¹⁶ L'âge moyen de la personne de référence chez les ménages assurés est de 47 ans contre 51 ans pour les ménages non assurés.

¹⁷ Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une (l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale), ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

¹⁸ Un territoire est exposé au risque naturel s'il présente davantage de zones cumulant une forte probabilité d'un phénomène naturel avec des conséquences importantes sur la population, les bâtiments et les équipements.

¹⁹ Les Antilles françaises se composent de deux départements d'outre mer (Guadeloupe et Martinique) et de deux collectivités d'outre mer (Saint-Barthélemy et Saint-Martin).

novembre 2004 en Guadeloupe et le séisme de Nord-Martinique le 29 novembre 2007. Les DOM font ainsi l'objet d'une politique publique de prévention spécifique (annexe 3)²⁰.

Tableau 1 : L'exposition aux risques naturels dans les DOM

Risques	Séismes majeurs	Volcanisme	Cyclones	Tsunamis	Inondations*	Mouvements de terrain*
Guadeloupe	x	x	x	x	x	x
Guyane				x	x	x
Martinique	x	x	x	x	x	x
La Réunion		x	x	x	x	x

Source : MEEDDM/CGDD et Direction Générale de la Prévention des Risques du MEEDDM

Note de lecture : * désigne un risque avec une exposition par nature localisée. Par ailleurs, seules les côtes sont exposées aux tsunamis.

L'exposition au risque peut avoir un impact sur le taux de souscription. Plusieurs phénomènes coexistent vraisemblablement avec des effets opposés. D'une part, les populations des DOM se sachant fortement exposées à plusieurs risques naturels pourraient avoir une demande d'assurance plus importante que les autres populations. Ce phénomène, désigné par le terme d'anti-sélection, a été rapporté par certains assureurs après de grandes catastrophes naturelles. De plus, les populations peuvent être tout particulièrement sensibilisées après un évènement grave. Ainsi, l'exposition au risque peut augmenter la demande d'assurance.

D'autre part, d'après la théorie de l'assurance, il peut exister un aléa de charité²¹, qui diminue la demande d'assurance. Par ailleurs, l'offre d'assurance peut être limitée du fait de l'exposition au risque (fuite des assureurs). Ces deux mécanismes impliqueraient que l'exposition au risque fasse au contraire diminuer la souscription d'assurance.

Une approximation de l'exposition aux risques naturels est le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle²² (annexe 1) de la commune de résidence de 1990, date de création du régime en outre mer, à 2006, date de l'enquête. En effet, la sinistralité passée est un indicateur de l'exposition aux risques.

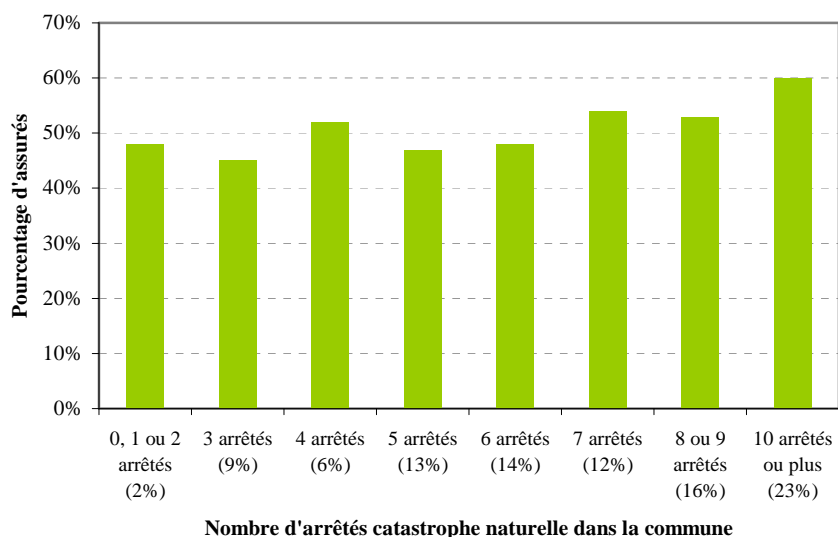
Le taux de souscription semble faiblement corrélé avec la sinistralité passée de la commune, c'est-à-dire le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (graphique 5). Alors que les ménages vivant sur une commune avec moins de 3 arrêtés de catastrophe naturelle sont 48 % à être assurés, ils sont 60 % à être assurés dans les communes avec 10 arrêtés ou plus. L'écart est trop faible pour indiquer un impact du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle et a fortiori du risque sur la souscription d'assurance. Notons que plus de 98 % des ménages enquêtés habitent une commune avec au moins un arrêté de catastrophe naturelle ; ils sont même 89 % à habiter une commune avec au moins quatre arrêtés de catastrophe naturelle. L'exposition au risque est donc relativement élevée sur l'ensemble du territoire des DOM.

²⁰ Faute de données, nous ne pouvons mesurer l'exposition aux risques technologiques, mais les DOM n'y sont pas plus exposés que la métropole.

²¹ Comme indiqué en introduction, cette expression désigne le fait de compter sur une aide de l'Etat en cas de catastrophe.

²² Dès lors qu'une maison de la commune est déclarée ayant subi une catastrophe naturelle, toute la commune est déclarée en état de catastrophe naturelle. Le nombre d'arrêtés ne révèle donc pas l'intensité de la catastrophe.

Graphique 5 : Taux de souscription selon le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle de la commune



Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 3 134 observations.

Note de lecture : 23 % des ménages enquêtés résident dans une commune ayant connu entre 1990 et 2006 au moins 10 arrêtés de catastrophe naturelle. 60 % d'entre eux ont souscrit une assurance MRH.

III Analyse économétrique de la souscription d'assurance

Pour compléter l'analyse et évaluer l'effet de chaque variable toutes choses égales par ailleurs, il est nécessaire de procéder à une analyse économétrique. Nous estimons un modèle, dont nous rappelons les fondements théoriques (encadré 5), expliquant la probabilité d'être assuré par les critères socioéconomiques précédemment exposés : le niveau de vie, le statut d'occupation, l'âge, le DOM de résidence et l'exposition aux risques naturels, mais aussi le type de logement.

Cette estimation s'inscrit dans une démarche plus large. En effet, dans la partie 3, nous estimons les primes des ménages non assurés. Les prédictions de primes pour les ménages non assurés ne peuvent s'effectuer qu'à partir des montants de prime observés. Pour contrôler la présence d'un biais de sélection et éventuellement le corriger, nous estimons simultanément la probabilité d'être assuré et le montant de la prime en utilisant la méthode du maximum de vraisemblance (encadré 5). Le tableau 2 présente les résultats de l'estimation de la probabilité d'être assuré.

Tableau 2 : Modélisation de la souscription d'assurance MRH

_PROBABILITE D'ETRE ASSURE	
Variabiles	Paramètre estimé
Constante	-0,56**
<i>Quintile de niveau de vie</i>	
1 ^{er} (ménages les plus modestes)	-0,36**
2 ^{ème}	-0,35**
3 ^{ème}	Réf
4 ^{ème}	0,45**
5 ^{ème} (ménages les plus riches)	1,34**
<i>Age</i>	
Moins de 35 ans	-0,18**
Plus de 35 ans	Réf
<i>Statut d'occupation du logement</i>	
Locataire	0,65**
Accédant à la propriété	0,80**
Propriétaire ou logé gratuitement	Réf
<i>Type de logement</i>	
Appartement	0,58**
Maison individuelle	Réf
<i>DOM de résidence</i>	
Guadeloupe	-0,53**
Guyane	-0,46**
Martinique	-0,45**
La Réunion	Réf
<i>Risque naturel</i>	
1 ^{er} quartile : moins de 5 arrêtés	0,06
2 ^{ème} quartile : 5 ou 6 arrêtés	0,12
3 ^{ème} quartile : 7 à 9 arrêtés	0,30**
4 ^{ème} quartile : 10 arrêtés ou plus	Réf

Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD.

Note : les ménages se déclarant assurés mais ne payant pas de prime d'assurance ont été écartés de l'échantillon étudié. Notre échantillon se compose ainsi de 2 869 observations.

Notes de lecture : ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 % ; les valeurs grisées ne sont pas significatives au seuil de 5 %. Réf désigne la modalité de référence.

L'estimation valide l'hypothèse d'un effet revenu sur la souscription d'assurance (tableau 2). Plus le quintile de niveau de vie est élevé, plus la probabilité d'être assuré est grande.

A structure socioéconomique comparable, les ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans présentent une probabilité plus faible d'être assurés.

Par ailleurs, l'analyse confirme l'effet du statut d'occupation du logement sur la souscription d'assurance habitation. Les ménages locataires ont une plus forte probabilité d'être assurés que les ménages propriétaires ou logés gratuitement. La probabilité d'être assuré est encore supérieure pour les ménages accédant à la propriété. Les contraintes de souscription d'assurance au moment de l'installation dans le logement (à la signature d'un bail de location ou lors de la souscription d'un prêt immobilier) sont donc opérantes.

L'analyse confirme également que les ménages résidant en maison individuelle ont une plus faible probabilité d'être assurés que ceux résidant en appartement. Comme mentionné précédemment, ce résultat traduit sans doute l'importance au sein des maisons des habitats auto-construits que des ménages réalisent parfois sans permis de construire.

Le département pour lequel la probabilité d'être assuré est la plus faible est la Guadeloupe. Cette probabilité est plus grande pour la Guyane, la Martinique puis pour la Réunion²³. Ces écarts s'expliquent probablement par des différences de structures économique et sociale entre les départements.

Enfin, l'effet du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle sur le taux de souscription n'est pas significatif. L'étude économétrique ne semble²⁴ donc pas révéler d'effet de l'exposition locale aux risques naturels sur le taux de souscription. Ce résultat dépend de la mesure du risque retenue, qui est ici le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle dans la commune de résidence de 1990, date de création du régime en outre mer, à 2006, date de l'enquête.

Ainsi, les principaux déterminants du taux de souscription dans les DOM sont le revenu et le statut d'occupation du logement. Ces résultats confirment la performance des contraintes de souscription d'assurance au moment de l'installation dans le logement. Des incitations similaires d'ordre réglementaire ou bien économique destinées aux propriétaires et aux ménages à faible revenu pourraient permettre d'augmenter la souscription d'assurance habitation dans les DOM.

²³ Ce classement diffère de celui résultant de la simple analyse statistique. Le fait de résider en Martinique augmente en réalité davantage la probabilité d'être assurée que le fait d'habiter en Guyane.

²⁴ Comme expliqué précédemment, le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle est un indicateur imparfait de l'exposition aux risques naturels.

Encadré 5 : Lien théorique entre demande d'assurance et prime d'assurance

Dans le cadre théorique de la demande d'assurance de Schlesinger (2000), chaque ménage choisit son niveau de couverture de façon à maximiser son espérance d'utilité EU sous la contrainte du menu de contrats qui lui est proposé. Chaque contrat est défini par la donnée conjointe d'une prime d'assurance et d'une franchise.

On note α le niveau de couverture (quantité d'assurance). $\alpha=0$ correspond à une absence d'assurance ; $\alpha=1$ à une couverture assurantielle complète. On note également π_{MRH} , le montant de la prime d'assurance habitation (prix de l'assurance), D la franchise, W le revenu total du ménage, L la perte en cas de catastrophe naturelle et p la probabilité de catastrophe naturelle. On suppose que la perte est proportionnelle au patrimoine et nous approximations le patrimoine par le revenu total du ménage : $L(W)=W$. Enfin, le coût de transaction, coût associé à la transaction économique (recherche d'information, négociation, rédaction de contrat, contrôle, litige...), est noté²⁵.

La garantie catastrophes naturelles au sein des contrats d'assurance MRH est obligatoire et réglementée. Chaque ménage choisit donc le niveau de couverture, α , de son assurance MRH, qui comprend la garantie catastrophe naturelle. La franchise catastrophe naturelle est imposée²⁶. La prime MRH, π_{MRH} , est fixée par l'assureur, mais la loi impose qu'elle soit indépendante de l'exposition aux risques naturels. Plus précisément, au sein de la prime MRH, la prime catastrophe naturelle est calculée comme un pourcentage fixe τ de la prime correspondant aux autres risques (hors responsabilité civile, garantie dont la prime est notée π_{RC}). Ainsi la prime de catastrophe naturelle, π_{RC} , dépend seulement de la probabilité de perte pour les autres risques hors responsabilité civile (vol, incendie...) notée p' , que nous n'observons pas.

$$\pi_{CN}(\alpha) = \tau(\pi_{MRH} - \pi_{RC}) \quad (1)$$

$$= \tau(1 + \lambda)\alpha p' L(W). \quad (2)$$

Le ménage maximise donc son espérance d'utilité en choisissant son niveau de couverture sous la contrainte des primes et franchises proposées.

$$\max_{\alpha \in [0;1]} EU = pU(W - \pi_{CN}(\alpha) - (1 - \alpha)L(W) - D(\alpha)) + (1 - p)U(W - \pi_{CN}(\alpha)) \quad (3)$$

$$s.c. \pi_{CN}(\alpha) = \tau\alpha(1 + \lambda)p' L(W) \quad (4)$$

Le niveau de couverture choisi du ménage dépend donc, via sa fonction d'utilité U , de son aversion au risque. L'exposition aux risques naturels, p , qui intervient dans le calcul de l'espérance d'utilité, influe également sur le niveau de couverture. Le revenu, W , intervient à la fois via le calcul de l'espérance d'utilité et via le montant de la prime proposée²⁷. Suite à notre étude statistique, nous avons également inclus dans les variables explicatives le statut d'occupation, le type de logement et le DOM de résidence (tableau 2).

²⁵ D'après Schlesinger (2000), le coût de transaction est souvent estimé à 0,3.

²⁶ La franchise est fixée à 380 euros, sauf pour les sinistres liés à des retraits ou gonflement des argiles dans le sol, auxquels seule la Guyane est exposée. La franchise peut être modulée selon la sinistralité antérieure de la commune si aucun plan de prévention de ce risque particulier n'a été prescrit. De nombreux plans de prévention des risques naturels étant déjà approuvés ou prescrits dans les DOM (annexe 3), nous négligeons ici cette modulation.

²⁷ Dans le modèle empirique, nous avons décomposé le revenu W par les variables de niveau de vie W' et de taille du ménage (ménage avec couple et nombre d'enfants du ménage). Ces dernières variables n'étant pas significatives, seule la variable de niveau de vie apparaît dans la régression (tableau 2).

Le montant de la prime (4) s'explique par la valeur assurée, qui se décompose en une valeur assurée immobilière, estimée par le nombre de pièces du logement, n , et une valeur assurée mobilière. Nous approximations cette dernière par le niveau de vie, W' , car la corrélation entre la valeur des biens et le niveau de vie est forte. Les garanties du propriétaire et du locataire étant différentes, le montant de la prime dépend du statut d'occupation. Ces variables sont des variables d'offre, dans le sens où elles déterminent mécaniquement le montant de prime offert.

La méthode du maximum de vraisemblance impose la présence de variables identifiantes, c'est à dire de variables ayant un effet sur la souscription d'assurance mais aucun effet sur le montant de la prime. Les variables d'âge, de type de logement et de DOM de résidence (vecteur Z) sont incluses dans la seule estimation de la probabilité d'être assurée. En notant X le vecteur des autres caractéristiques observées d'un ménage expliquant le niveau de couverture, le modèle empirique est :

$$\begin{cases} \Pr(\alpha > 0) = AX + bZ + \varepsilon, \\ \text{si } \alpha > 0, \log(\pi_{MRH}) = CX + dn + \eta. \end{cases} \quad (5)$$

$$\text{si } \alpha = 0, \pi_{MRH} = 0$$

La méthode du maximum de vraisemblance suppose que ε et η sont normalement distribués avec un coefficient de corrélation ρ , c'est à dire :

$$\begin{pmatrix} \eta_i \\ \varepsilon_i \end{pmatrix} \sim \mathcal{N} \left(\begin{pmatrix} 0 \\ 0 \end{pmatrix}, \begin{pmatrix} \sigma^2 & \sigma\rho \\ \sigma\rho & 1 \end{pmatrix} \right). \quad (6)$$

La significativité de ρ traduit la présence d'un biais de sélection.

Nous étudions maintenant le gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles des ménages non assurés des DOM. Afin d'estimer ce gain, nous appliquons la méthode en deux étapes proposée par Gurgand et Margolis (2001)²⁸. Tout d'abord, nous estimons la prime d'assurance que chaque ménage payerait s'il était assuré. Nous calculons ensuite le gain potentiel à l'assurance contre les catastrophes naturelles pour les ménages non assurés des DOM à partir de plusieurs scénarii.

IV Analyse du gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles à partir de différents scénarii

Estimation des primes proposées aux ménages non assurés

Pour étudier les gains ou pertes à l'assurance contre les catastrophes naturelles, il est nécessaire de connaître le montant de prime que chaque ménage doit payer pour être assuré contre les catastrophes naturelles, et donc de simuler le montant pour les ménages non assurés. Cette prédiction ne peut s'effectuer qu'à partir des montants de prime observés, ceux des ménages ayant fait le choix de s'assurer. Une telle estimation est potentiellement biaisée. En effet, les ménages assurés peuvent être une population non représentative de l'ensemble de primes proposées par les assureurs. Il peut exister des caractéristiques inobservées particulières (plus grande exposition à certains risques par exemple) entre les deux populations, créant ainsi un biais de sélection.

Pour contrôler la présence de ce biais de sélection et éventuellement le corriger, nous analysons le lien entre la souscription d'assurance et le montant de la prime (encadré 5) et nous estimons simultanément la probabilité d'être assuré et le montant de la prime en utilisant la méthode du maximum de vraisemblance. Le tableau 5 présente la modélisation de la prime MRH par la méthode du maximum de vraisemblance.²⁹

²⁸ Ces auteurs estiment les gains financiers à l'emploi en simulant les salaires des ménages bénéficiaires du RMI.

²⁹ Le tableau 2 présente la modélisation de la souscription d'assurance par la méthode du maximum de vraisemblance.

Tableau 3 : Modélisation du montant de la prime d'assurance MRH dans les DOM par la méthode du maximum de vraisemblance

LOG(PRIME)	
Variable	Paramètre estimé
Constante	4,72**
<i>Quintile de niveau de vie</i>	
1 ^{er} quintile de niveau de vie	-0,10
2 ^{ème} quintile de niveau de vie	-0,16**
3 ^{ème} quintile de niveau de vie	Réf
4 ^{ème} quintile de niveau de vie	0,21**
5 ^{ème} quintile de niveau de vie	-0,46**
<i>Nombre de pièces</i>	
1 ou 2 pièces	Réf
3 pièces	0,18**
4 pièces	0,33**
5 pièces	0,44**
6 pièces	0,55**
<i>Statut d'occupation du logement</i>	
Locataire	-0,28**
Propriétaire ou logé gratuitement	Réf
<i>Risque naturel</i>	
1 ^{er} quartile : moins de 5 arrêts	-0,20**
2 ^{ème} quartile : 5 ou 6 arrêts	-0,04
3 ^{ème} quartile : 7 à 9 arrêts	0,02
4 ^{ème} quartile : 10 arrêts ou plus	Réf
<i>Biais de sélection</i>	
Rho	0,61**
Sigma	0,62**

Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 2 869 observations.

Notes de lecture : ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 % ; les valeurs grisées sont non significatives au seuil de 5 %. Réf désigne la modalité de référence.

Le coefficient de corrélation des résidus entre les deux régressions (encadré 5) est significatif (tableau 3), ce qui révèle la présence d'un biais de sélection. Ainsi les caractéristiques inobservées entre les ménages assurés et non assurés jouent à la fois sur la probabilité de s'assurer et sur le montant de la prime.

Par ailleurs, les résultats sont conformes à nos attentes. Le montant de la prime augmente avec le nombre de pièces et avec le fait d'être propriétaire³⁰ (tableau 3). Le niveau de vie, via la hausse de la valeur assurée augmente la valeur de la prime d'assurance. L'exposition au risque naturel n'est pas significative.

Nous utilisons ces coefficients pour affecter à chaque ménage non assuré une prime d'assurance. Toujours en suivant la méthode de Gurgand et Margolis (2001), nous tirons le résidu aléatoirement dans la distribution empirique de η et nous obtenons une estimation de la prime MRH ainsi que de la prime catastrophes naturelles pour les ménages non assurés (tableau 4). En effet, la prime catastrophes naturelles est fixée à $\tau=12$ % de la prime MRH après déduction de la prime correspondant à la responsabilité civile (encadré 5). Nous utilisons l'estimation de la FFSA pour le montant de la prime responsabilité civile qui est de 26 euros courants en 2006 (FFSA (2006)). Le graphique 6 représente la distribution des primes catastrophes naturelles des ménages assurés et non assurés.

³⁰ Les garanties du contrat diffèrent selon que le ménage est locataire ou propriétaire (encadré 4).

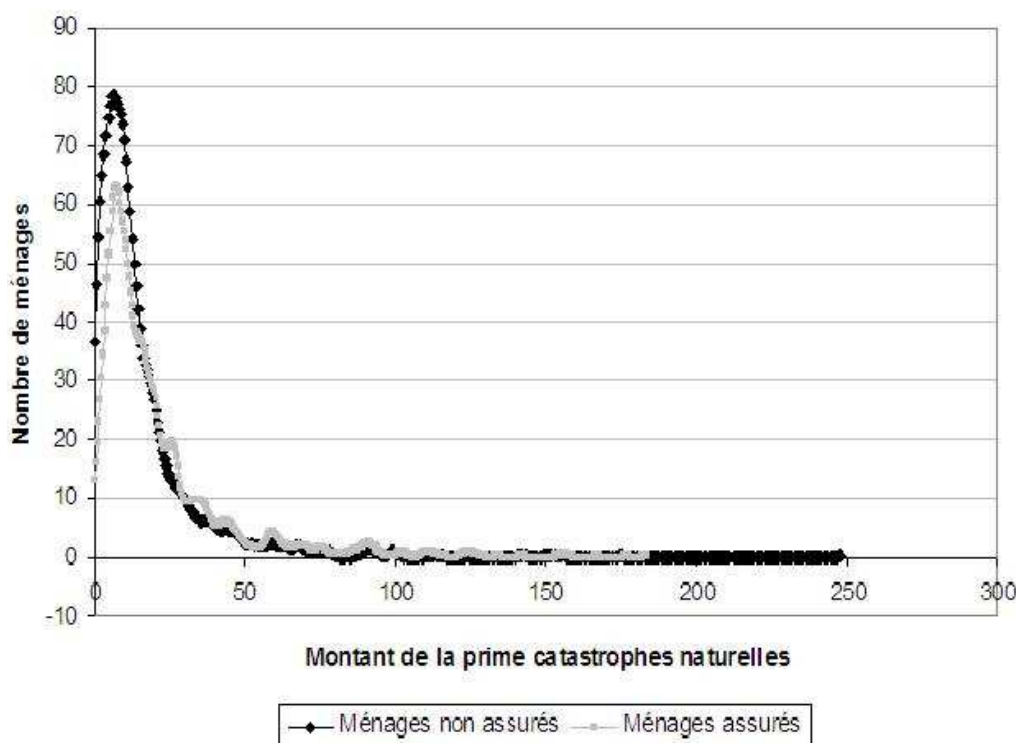
Tableau 4 : Comparaison des primes MRH et catastrophes naturelles des ménages non assurés et assurés en €

Ménages	Prime	Moyenne	Médiane	Quartile inférieur (Q1)	Quartile supérieur (Q3)
Ménages non assurés (estimations)	Prime MRH	214	168	115	252
	Prime catastrophes naturelles	17	12	7	21
Ménages assurés (observations)	Prime MRH	252	180	120	300
	Prime catastrophes naturelles	21	14	7	27

Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 2 869 observations.

Note de lecture : la moyenne des primes MRH des ménages non assurés est de 15 % plus faible que celle des ménages assurés. La moyenne des primes catastrophe naturelle des ménages non assurés est de 19 % inférieure à celle des ménages assurés.

Graphique 6 : Distribution des primes catastrophes naturelles des ménages assurés et non assurés.



Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 2 869 observations.

La très grande majorité des ménages non assurés gagnerait à s'assurer

A l'aide des simulations, on peut maintenant décrire le gain monétaire potentiel d'un ménage à s'assurer contre les catastrophes naturelles (encadré 6).

Encadré 6 : Méthode de l'estimation du gain à l'assurance

Nous comparons l'espérance d'utilité avec assurance complète ($\alpha=1$) et sans assurance ($\alpha=0$) pour les ménages non assurés. L'équivalent certain noté EC correspond au montant certain (c'est-à-dire sans risque) donnant le même niveau d'utilité que la situation risquée considérée. A partir des espérances d'utilité calculées avec et sans assurance, nous pouvons donc définir les équivalents certains avec et sans assurance. Le gain monétaire à l'assurance est la différence entre ces deux montants certains.

Nous rappelons les notations définies dans l'encadré 5 : π_{CN} désigne la prime catastrophes naturelles, D la franchise, W le revenu total du ménage, L la perte en cas de catastrophe, p la probabilité de catastrophe naturelle et U la fonction d'utilité. Ainsi, les équivalents certains avec et sans assurance ainsi que le gain monétaire G à l'assurance s'écrivent :

$$EU|\alpha = 0 = pU(W - \delta W) + (1 - p)U(W) = U(EC|\alpha = 0), \quad (7)$$

$$EU|\alpha = 1 = pU(W - \pi_{CN} - D) + (1 - p)U(W - \pi_{CN}) = U(EC|\alpha = 1), \quad (8)$$

$$G = EC|\alpha = 1 - EC|\alpha = 0. \quad (9)$$

Dans le calcul du gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles, nous prenons en compte le prix de la garantie catastrophes naturelles, c'est-à-dire la prime catastrophes naturelles, et non la prime MRH totale. Certes, seule cette dernière et non son détail est visible pour les ménages. Mais le gain à l'assurance habitation implique par définition la prise en compte de la couverture contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux et tous les autres risques inclus dans le contrat. C'est pourquoi, afin de mesurer le gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles, nous ne prenons en compte que la prime catastrophes naturelles.

Nous pouvons ainsi déterminer le pourcentage de ménages non assurés qui gagneraient à s'assurer. Nous calculons les équivalents certains respectivement associés aux espérances d'utilité avec et sans assurance, puis leur différence (encadré 6). Cette différence représente en équivalent monétaire le gain ou la perte certain(e) associé(e) à l'assurance contre les catastrophes naturelles.

Comme Chiappori et Salanié (1997) le soulignent, ce type de modèle paramétrique pose un problème de robustesse. Ici, le gain à l'assurance est très sensible au choix de la fonction d'utilité U , à la valeur du paramètre de perte δ et à l'estimation de la probabilité de catastrophe naturelle p (encadré 6). En effet, nous ne connaissons pas p , mais seulement r le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle. C'est pourquoi nous étudions différents scénarii en faisant varier U , δ , p (tableau 5), $U(x)=\log(x)$ implique une aversion pour le risque décroissante avec le revenu. Au contraire, $U(x) = \frac{x^{1-\beta}-1}{1-\beta}$, traduit une aversion pour le risque, β , constante. Nous supposons que p est une fonction croissante de la sinistralité passée, c'est-à-dire de r , et nous supposons que cette fonction est linéaire.

Tableau 5 : Gain ou perte monétaire annuel(le) à l'assurance contre les catastrophes naturelles des ménages non assurés pour les différents scénarii

Scénario			Pourcentage de ménages non assurés gagnant à s'assurer	Gain moyen à l'assurance (en euros)	Pourcentage de ménages non assurés ne gagnant pas à s'assurer	Perte moyenne à l'assurance (en euros)
$U(x) = \log(x)$	$\delta = 0,2$ (perte faible)	$p = \frac{r}{1000}$ (risque faible)	58 %	15	42 %	-14
		$p = \frac{r}{100}$	94 %	188	6 %	-13
		$p = \frac{r}{50}$ (risque fort)	95 %	384	5 %	-16
	$\delta = 0,5$	$p = \frac{r}{1000}$	88 %	57	12 %	-13
		$p = \frac{r}{100}$	97 %	640	3 %	-11
		$p = \frac{r}{50}$	97 %	1 261	3 %	-12
	$\delta = 0,9$ (perte forte)	$p = \frac{r}{1000}$	97 %	212	3 %	-11
		$p = \frac{r}{100}$	97 %	2 087	3 %	-12
		$p = \frac{r}{50}$	97 %	3 864	3 %	-12
$U(x) = \frac{x^{1-\beta} - 1}{1-\beta}$ avec $\beta = 0,5$	$\delta = 0,2$	$p = \frac{r}{1000}$	56 %	14	44 %	-14
		$p = \frac{r}{50}$	95 %	364	5 %	-17
	$\delta = 0,9$	$p = \frac{r}{1000}$	95 %	122	5 %	-12
		$p = \frac{r}{50}$	97 %	2 543	3 %	-12
$U(x) = \frac{x^{1-\beta} - 1}{1-\beta}$ avec $\beta = 2$	$\delta = 0,2$	$p = \frac{r}{1000}$	63 %	17	37 %	-14
		$p = \frac{r}{50}$	95 %	427	5 %	-18
	$\delta = 0,9$	$p = \frac{r}{1000}$	97 %	829	3 %	-12
		$p = \frac{r}{50}$	97 %	7 999	3 %	-12

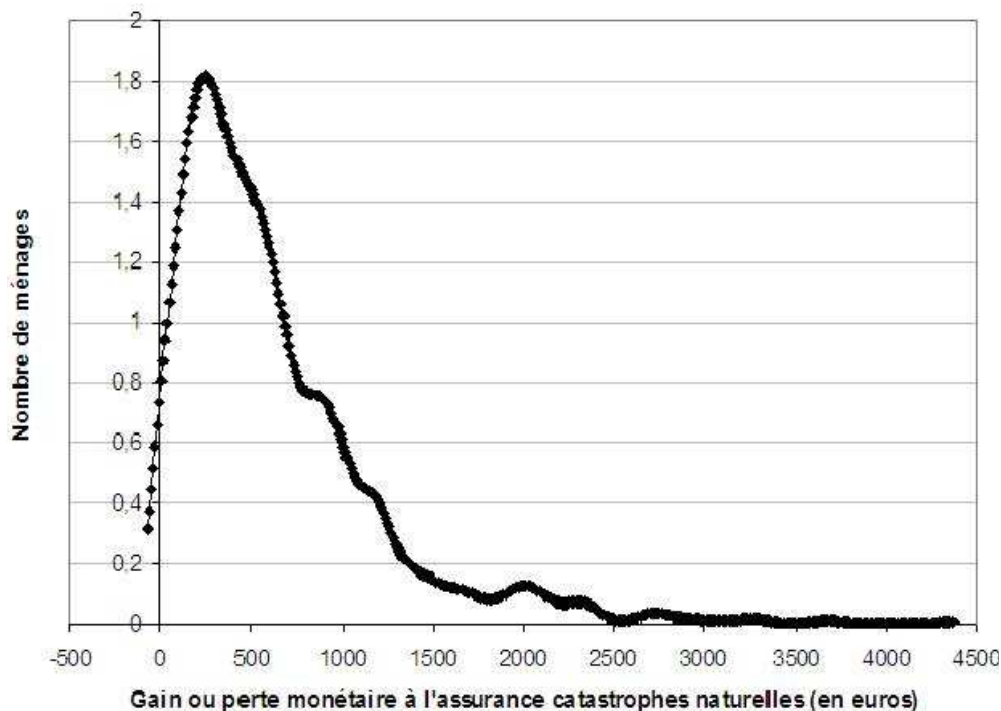
Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 2 869 observations.

Sauf dans les scénarii les plus optimistes (faibles perte et probabilité de perte), plus de 90 % des ménages non assurés ont intérêt à s'assurer. Sans surprise, le gain moyen à l'assurance augmente sensiblement avec l'importance de la perte, δ , la probabilité de perte, p , et avec l'aversion pour le risque, β . La distribution de ce gain ou perte monétaire pour les ménages non assurés est tracée pour un scénario médian (graphique 7).

Le gain monétaire annuel à l'assurance contre les catastrophes naturelles pour les ménages non assurés peut se chiffrer ainsi en centaines ou milliers d'euros en 2006 selon les scénarii. Malgré ce gain monétaire élevé, 48 % des ménages des DOM ne sont pas assurés contre les catastrophes naturelles. L'importance de ce montant s'explique notamment par la forte exposition des DOM aux risques naturels, mais aussi par l'absence de prise en compte des aides de l'Etat dans notre calcul.

Graphique 7 : Distribution du gain monétaire à l'assurance contre les catastrophes naturelles pour les ménages non assurés dans le scénario médian

$$\delta = 0,5, p = \frac{r}{100} \text{ avec } U(.) = \log(.)$$



Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 2 869 observations.

En effet, la principale limite de notre démarche, outre la sensibilité aux différents paramètres, est qu'une aide de l'Etat peut être versée aux ménages après un sinistre. Nous ne connaissons pas le montant de ces aides ni les éventuels critères d'allocation et ne pouvons donc pas prendre en compte cette aide potentielle qui diminuerait le gain à l'assurance.

V Estimation de l'écart du niveau de prime entre métropole et DOM

Après avoir expliqué la demande d'assurance habitation et mesuré le gain à l'assurance contre les catastrophes naturelles, nous testons dans quelle mesure les primes payées en outre mer sont différentes des primes en métropole pour un ménage de caractéristiques comparables.

Plusieurs sources décrivent un désengagement des assureurs. En effet, d'après le rapport de mission de l'AFPS sur le séisme du Nord Martinique du 29 novembre 2007, en Martinique, « suite au séisme des Saintes, on a même observé une stratégie de désengagement des assureurs aux Antilles ». Le rapport Balandier et Audras (2005) sur le séisme des Saintes (Guadeloupe) du 21 novembre 2004 souligne également que « des assurés se voient refuser la reconduction annuelle suite au séisme. [...] Des dénonciations de contrats continuent à arriver aux échéances de reconduction, même chez des assurés de longue date qui n'ont jamais eu de sinistre et qui se voient de fait privés de toutes les autres garanties ».

Par ailleurs, la même source suggère que les assureurs présents en outre mer proposent des primes MRH bien plus élevées qu'en métropole. De même, d'après le rapport de mission de l'AFPS sur le séisme des Saintes du 21 novembre 2004, « suite aux différentes catastrophes cycloniques récentes, les constructions en bord de mer sont soit refusées par les assureurs, soit dissuadées de l'assurance par un montant de prime exorbitant. Il apparaît également que les commissions des commerciaux pour des assurances vie et autres produits financiers soient incitatives et que celles des multirisques habitation soient dissuasives, moins de 10€ par contrat, ce qui a pour conséquence un désengagement des commerciaux à passer du temps pour convaincre ».

A notre connaissance, aucun chiffrage n'a permis d'évaluer l'éventuel écart de primes d'assurance MRH entre les DOM et la métropole. Nous ne pouvons cependant tester l'éventuel écart de primes proposées entre les DOM et la métropole, mais seulement l'écart de primes effectivement payées.

Le poids budgétaire³¹ de la prime dans les DOM est similaire³² à celui observé en métropole. En effet, dans les DOM, la prime MRH de la résidence principale est en moyenne de 253 € par an (contre 285 € en moyenne en métropole) et varie selon les DOM (tableau 6).

Tableau 6 : Montant de la prime et poids budgétaire moyens dans les DOM et en métropole

DOM	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Métropole
Prime MRH	260 €	194 €	284 €	242 €	285 €
Poids budgétaire de la prime	1,4 %	1,0 %	1,2 %	1,4 %	1,4 %

Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 10 753 observations.

Cependant, ces comparaisons ne tiennent pas compte des différences de structure entre les DOM et la métropole (valeur assurée, statut d'occupation...). Il est donc nécessaire de les compléter par une analyse économétrique dont les résultats sont présentés dans le tableau 7. Nous exposons la méthode retenue pour chiffrer l'écart de primes entre la métropole et les DOM (encadré 7).

³¹ Selon la définition de l'INSEE, le poids budgétaire est égal aux dépenses de consommation consacrées à un bien rapportées à l'ensemble des dépenses de consommation. Il représente donc le poids de ce bien dans le budget du ménage.

³² Le poids budgétaire, tous DOM confondus, est en moyenne de 1,67 % pour les ménages du premier quintile de niveau de vie.

Encadré 7 : Méthode de l'estimation de l'écart du niveau de prime entre métropole et DOM

Afin de comparer les montants de prime MRH entre métropole et DOM, nous modélisons le logarithme du montant de la prime MRH pour l'ensemble de la population assurée (la métropole et les DOM). Le montant de la prime MRH, π_{MRH} , s'explique par la valeur assurée qui se décompose en une valeur assurée immobilière, estimée par le nombre de pièces du logement, n , et une valeur assurée mobilière, estimée par le niveau de vie W' . Il s'explique également par le statut d'occupation, occ (propriétaire, propriétaire accédant, locataire ou logé gratuitement), et par l'étendue de la couverture de la police d'assurance, c . Pour étudier les différences de montant entre la métropole et les DOM, nous ajoutons à ces variables explicatives une indicatrice de résidence dans les DOM, Dom ³³.

$$\pi_{MRH} = a_1 + a_2 \log(W') + a_3 n + a_4 occ + a_5 c + a_6 Dom + \mu, \text{ avec } Dom = \begin{cases} 1 & \text{si le ménage vit dans un DOM,} \\ 0 & \text{si le ménage vit en métropole.} \end{cases}$$

Il existe alors trois résultats possibles :

- a_6 est significativement différent de 0 au seuil de 5 % et positif : les primes dans les DOM sont plus élevées qu'en métropole toutes choses égales par ailleurs.
- a_6 n'est pas significativement différent de 0 au seuil de 5 %. Cela signifie qu'il n'y a pas de différence significative de prime entre les DOM et la métropole toutes choses égales par ailleurs.
- a_6 est significativement différent de 0 au seuil de 5 % et négatif : les primes dans les DOM sont plus faibles qu'en métropole toutes choses égales par ailleurs, ce qui serait surprenant.

³³ Nous n'incluons volontairement pas le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle, car ces derniers correspondent à des événements de nature très différente entre métropole et DOM.

Tableau 7 : Modélisation du montant de la prime MRH des ménages assurés (France entière)

LOG(PRIME)	
Variable	Paramètre estimé
Constante	5,15**
<i>Niveau de vie</i>	
1 ^{er} quintile de niveau de vie	-0,18**
2 ^{ème} quintile de niveau de vie	-0,13**
3 ^{ème} quintile de niveau de vie	-0,11**
4 ^{ème} quintile de niveau de vie	-0,10**
5 ^{ème} quintile de niveau de vie	Réf
<i>Nombre de pièces</i>	
1 ou 2 pièces	Réf
3 pièces	0,27**
4 pièces	0,38**
5 pièces	0,48**
6 pièces	0,61**
<i>Statut d'occupation du logement</i>	
Locataire	-0,31**
Propriétaire ou Logé gratuitement	Réf
<i>Couverture de la police d'assurance</i>	
Assurance d'autre(s) logement(s) incluse	0,17**
Assurance responsabilité civile incluse	0,01
Assurance d'autres risques (santé) incluse	0,34**
<i>Localisation</i>	
DOM	-0,02
Métropole	Réf

Source : enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. 10 753 observations.

Notes de lecture : ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 % les valeurs grisées sont non significatives au seuil de 5 % . Réf désigne la modalité de référence.

L'analyse ne permet pas de confirmer l'hypothèse selon laquelle les primes d'assurance MRH seraient plus élevées dans les DOM qu'en métropole. En effet, le coefficient associé à l'indicatrice DOM n'est pas significativement différent de zéro. Ceci suggère qu'il n'y a pas de différence de prime, toutes choses étant égales par ailleurs, entre une assurance habitation souscrite en métropole et la même assurance souscrite dans les DOM³⁴.

³⁴ Nous n'avons pas inclus dans cette analyse les primes simulées que payeraient les ménages non assurés des DOM. Ces dernières étant en moyenne inférieures aux primes des ménages assurés, leur prise en compte renforcerait notre conclusion.

VI Conclusion

Notre étude présente des premiers résultats empiriques sur la couverture des ménages des DOM contre les catastrophes naturelles. En 2006, alors qu'en métropole, 99 % des ménages ont une assurance habitation pour leur résidence principale, 48 % des ménages des DOM ne sont pas assurés pour leur résidence principale et leur habitation n'est donc pas couverte contre les catastrophes naturelles.

La probabilité d'être assuré ne dépend pas de l'exposition aux risques naturels. Nous montrons que les principaux déterminants de la souscription d'assurance dans les DOM sont le niveau de vie et le statut d'occupation du logement. Les ménages locataires et accédant à la propriété ont une probabilité nettement plus forte d'être assurés que les ménages propriétaires ou logés gratuitement. Ces résultats confirment la performance des contraintes de souscription d'assurance au moment de l'installation dans le logement. Des incitations similaires d'ordre réglementaire ou bien économique destinées aux propriétaires et aux ménages à faible revenu pourraient permettre d'augmenter la souscription d'assurance habitation dans les DOM.

De plus, nous simulons les primes catastrophes naturelles des ménages non assurés dans les DOM. Nous montrons qu'elles sont significativement différentes de celles des ménages assurés et en moyenne inférieures.

A l'exception des scénarii les plus optimistes en termes d'exposition aux risques naturels, plus de 90 % des ménages des DOM non assurés auraient intérêt à s'assurer. Le gain monétaire annuel à l'assurance contre les catastrophes naturelles pour les ménages non assurés se chiffre ainsi en centaines ou milliers d'euros en 2006 selon les scénarii. L'importance de ces gains s'explique par la forte exposition des DOM aux risques naturels.

Enfin, nous montrons que les primes payées dans les DOM ne sont pas différentes toutes choses égales par ailleurs des primes en métropole.

VII Bibliographie

Rapport de mission de l'AFPS sur le séisme du Nord Martinique du 29 novembre 2007. Technical report, AFPS.

Akerlof, G. A. and Dickens, W. T. (1982). The Economic Consequences of Cognitive Dissonance. *The American Economic Review*, 72(3) :307-319.

Balandier, P. Rapport de mission de l'AFPS sur le séisme des Saintes (Guadeloupe) du 21 novembre 2004. Technical report, AFPS.

Balandier, P. et Audras, F. (2005), *Un an après, Observations sur le traitement des bâtiments très endommagés à Terre-de-Bas et Terre-de-Haut*, Rapport en date du 25 novembre 2005 réalisé à titre personnel et bénévole.

Browne, M. J. and Hoyt, R. E. (2000). The Demand for Flood Insurance: Empirical Evidence. *Journal of Risk and Uncertainty*, 20 :3 :291-306.

Burby, R. J. (2001). Flood Insurance and Floodplain Management: the US Experience. *Global Environmental Change Part B : Environmental Hazards*, 3 :111-112.

Chiappori, P.-A. and Salanié, B. (1997). Empirical Contract Theory : The Case of Insurance Data. *European Economic Review*, 41 :943-950.

Dixon, L., Clancy, N., Seabury, S. A., and Overton, A. (2006). The National Flood Insurance Program's Market Penetration Rate. Technical report, RAND.

Fédération Française des Sociétés d'Assurance, note de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance relative à l'assurance du locataire et du propriétaire.

Fédération Française des Sociétés d'Assurance (2006), Présentation de la FFSA au séminaire MRH du 16 mai 2006. ([http://www.ffsa.fr/WebFFSA/portailffsa.nsf/html/APdossiersmultirisque052006/\\$file/APMRHmai06.pdf](http://www.ffsa.fr/WebFFSA/portailffsa.nsf/html/APdossiersmultirisque052006/$file/APMRHmai06.pdf))

Grace, M. F., Klein, R. W., and Kleindorfer, P. R. (2004). Homeowner's Insurance with Bundled Catastrophe Coverage. *The Journal of Risk and Insurance*, 71(3) :351-379.

Gurgand, M. and Margolis, D. (2001). RMI et revenus de travail : une évaluation des gains financiers à l'emploi. *Economie et Statistique* 6/7(346-347) :103-115.

Kousky, C. and Michel-Kerjan, E. (2009). Come Rain or Shine: Evidence on Flood Insurance Purchases in Florida. *Risk Management and Decision Processes Center, The Wharton School of the University of Pennsylvania*.

Kunreuther, H. (1978). Disaster Insurance Protection : Public Policy Lessons. John Wiley and Sons Inc.

Kunreuther, H. (1984). Causes of Underinsurance against Natural Disasters. *The Geneva Papers on Risk and Insurance*, 9(31) :206-220.

Kunreuther, H. (1996). Mitigating Disaster Losses through Insurance. *Journal of Risk and Uncertainty*, 12(2-3) :171-187.

Kunreuther, H. and Roth, R. J. (1998). *Paying the Price : The Status and Role of Insurance Against Natural Disasters in the United States*. Joseph Henry Press.

Kydland, F. E. and Prescott, E. C. 1977. The inconsistency of optimal plans. *The Journal of Public Economy* 85 :473-492.

Lewis, T. and Nickerson, D. 1989. Self-insurance against natural disasters. *Journal of Environmental Economics and Management* 16 :209-223.

Office, U. G. A. (1983). The Effect of Premium Increases on Achieving the National Flood Insurance Program's Objectives. (RCED-83]107).

- Palm, R. (1998). *Demand for Disaster Insurance : Residential Coverage*, pages 51-66. In Howard Kunreuther and Richard J. Roth, Sr. (eds), *Paying the Price: The Status and Role of Insurance Against Natural Disasters in the United States*, Washington, DC : Joseph Henry Press.
- Pasterick, E. T. 1998. The National Flood Insurance Program, chapter 6. In Howard Kunreuther and Richard J. Roth, Sr. (eds), *Paying the Price : The Status and Role of Insurance Against Natural Disasters in the United States*, Washington, DC : Joseph Henry Press.
- Pynn, R. and Ljung, G. M. 1999. Flood insurance : A survey of grand forks, north dakota, homeowners. *Applied Behavioral Science Review* 7 :171-180.
- Roberts, B. (1982). Conceptual Framework for Individual Choice for Earthquake Hazard Mitigation. *College of Business Administration, University of South Carolina, Columbia, SC*.
- Schlesinger, H. (2000). *The Theory of Insurance Demand*, chapter 5, pages 131-151. G. Dionne, *Handbook of Insurance*.
- Slovic, P., Fischhoff, B., Lichtenstein, S., Corrigan, B., and Combs, B. 1977. Preference for insuring against probable small losses : Insurance implications. *The Journal of Risk and Insurance* 44 :237-258.
- Tversky, A. and Kahneman, D. (1981). The Framing of Decisions and the Psychology of Choice. *Science, New Series*, 211(4481) :453-458.
- White, G. F. 1942. *Human Adjustment to Floods : a Geographical Approach to the Flood Problem in the United States*. Chicago : Private edition distributed by University of Chicago Libraries.

VII Annexes

Annexe 1 : Fonctionnement des régimes d'indemnisation des catastrophes naturelles et des catastrophes technologiques

	Régime d'indemnisation des catastrophes naturelles	Régime d'indemnisation des catastrophes technologiques
Loi	Ce régime est institué en France métropolitaine par la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Cette loi s'applique depuis le 1er août 1990 aux départements d'outre mer.	Ce régime est mis en place en France par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (« loi Bachelot »).
Définition des catastrophes	Les catastrophes naturelles sont définies par la loi comme les dommages matériels directs non assurables suite à l'intensité anormale d'un agent naturel.	La catastrophe technologique est définie par la loi comme un accident (non nucléaire) endommageant un grand nombre de biens immobiliers (au moins 500 logements rendus inhabitables) et survenant soit dans une installation classée ³⁵ , soit dans un stockage souterrain de produits dangereux, soit à l'occasion d'un transport de matières dangereuses.
Déclenchement de la garantie	L'état de catastrophe naturelle est constaté par un arrêté interministériel. Si un arrêté est publié, seules les personnes assurées peuvent bénéficier de la garantie catastrophes naturelles.	L'état de catastrophe technologique est constaté par un arrêté interministériel. Si un arrêté est publié, les personnes assurées peuvent bénéficier de la garantie catastrophes technologiques et les personnes non assurées peuvent être indemnisées par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires dans la limite de 100 000 €.
Obligation légale d'assurance	Un contrat d'assurance de dommages aux biens, pour les particuliers comme pour les entreprises, comporte obligatoirement la couverture des catastrophes naturelles.	Un contrat d'assurance de dommages aux biens pour les particuliers comporte obligatoirement la couverture des catastrophes technologiques.
La place de l'Etat	L'Etat impose un taux uniforme (12 %) pour la prime catastrophes naturelles du contrat assurance habitation, payée par tout assuré ³⁶ . L'Etat apporte sa garantie à la Caisse Centrale de Réassurance pour la réassurance des risques de catastrophes naturelles.	La garantie de l'Etat n'est pas engagée.

³⁵ Installations soumises à déclaration ou à autorisation incluant les sites Seveso. Les sites Seveso sont des sites à haut risque définis par la nomenclature de la directive européenne Seveso II (directive du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses). On distingue les sites Seveso seuil haut (les plus dangereux) et les sites Seveso seuil bas.

³⁶ La prime catastrophes naturelles est égale à 12 % de la partie dommages aux biens de la prime MRH, soit environ 10 % de la prime totale MRH.

Annexe 2 : L'enquête "budget de famille" 2006 de l'INSEE

L'enquête « budget de famille » de l'INSEE vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages résidant en France. L'enquête recueille essentiellement des données monétaires, laissant aux enquêtes spécialisées sur chaque poste de consommation (transport, logement, loisirs, vacances...) une approche plus qualitative des comportements des ménages. Elle fournit une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services et contribue à mettre au point le compte des ménages, ainsi que les pondérations de l'indice des prix. Cette enquête permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des différentes catégories de ménages.

L'enquête « budget de famille » 2006 a été réalisée dans la continuité des enquêtes budget menées par l'INSEE à un rythme quinquennal depuis 1979. Elle s'est déroulée en 6 vagues de 8 semaines chacune, de mars 2005 à mars 2006. L'enquête s'appuie sur un échantillon (aléatoire à taux de sondage uniforme) d'environ 20 000 logements en France métropolitaine. L'enquête couvre l'ensemble des ménages dits « ordinaires » résidant en France. Sont donc exclus les ménages collectifs (hospices, communautés religieuses, cités universitaires, foyers de travailleurs, prisons, etc.) et les personnes sans domicile. Pour 2006, 10 240 ménages ont été interrogés en métropole, ce qui correspond à 25 364 individus. Dans les DOM, en 2006, 3 134 ménages, soit 9 118 individus, ont été interrogés.

Source : site Internet de l'INSEE

Annexe 3 : La prévention dans les DOM

La prévention des risques est réalisée notamment via les plans de prévention multirisques (encadré 8). Face au risque sismique, en 2005, l'Etat a lancé le Programme National de Prévention du Risque Sismique (PNPRS) dit aussi Plan Séisme National. En 2007, compte tenu du risque nettement plus fort aux Antilles et de l'importance des actions à conduire, l'Etat a décidé de créer un plan spécifique pour les Antilles, appelé Plan Séisme Antilles. Ce plan, doté d'une gouvernance, d'une organisation, d'ambitions et de moyens spécifiques, a vocation à réduire rapidement la vulnérabilité au risque sismique des Antilles en mettant notamment en œuvre d'importants programmes de renforcement ou de reconstruction du bâti public.

Encadré 8 : Les Plans de Prévention des Risques

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) est une servitude d'utilité publique qui fait connaître les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques encourus. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions pour le bâti futur. Elle impose, en fonction du niveau de risque, des mesures de protection aux bâtiments existants et peut définir des secteurs possibles d'expropriation par exemple. On distingue les plans de prévention des risques naturels (PPRN) (inondation, sécheresse, avalanche, feux de forêt, séisme, volcanisme...) des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Le PPR est « prescrit », c'est-à-dire lancé par le Préfet qui détermine le périmètre et la nature des risques étudiés. Le projet de PPR, basé sur une évaluation du risque, est soumis à consultation (enquête publique...). Le projet, éventuellement modifié, est ensuite approuvé par le Préfet.

En Guadeloupe, 22 PPRN sont approuvés et les 12 autres prescrits (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) ; les 8 PPRN de Guyane sont approuvés ; les 34 PPRN sont approuvés en Martinique et couvrent la totalité du département ; à la Réunion, 12 PPRN sont approuvés et 9 prescrits. Le PPRT de Guadeloupe et les 2 PPRT de Martinique sont prescrits ; 4 PPRT sont à réaliser en Guyane, dont 2 sont déjà prescrits. A la Réunion, un seul des 2 PPRT à réaliser est prescrit.

Source des données relatives aux PPR : Direction Générale de la Prévention des Risques du MEEDDM

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

Tour Voltaire

92055 La Défense cedex

Tél : 01.40.81.21.22

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/>

Résumé

Les Départements d'Outre Mer (DOM) sont plus exposés aux risques naturels que la métropole. Pourtant, les ménages y sont moins nombreux à être assurés contre les catastrophes naturelles. En France, l'assurance habitation inclut obligatoirement la garantie contre les catastrophes naturelles. En 2006, seuls 52 % des ménages des DOM ont souscrit une assurance habitation pour leur résidence principale. Ainsi, 48 % des ménages des DOM vivaient dans une habitation non couverte contre les catastrophes naturelles. Au contraire, en métropole, 99 % des ménages étaient assurés pour leur résidence principale. Ce faible taux de souscription d'assurance dans les DOM est certainement dû à une demande limitée de la part des ménages, mais aussi à une faiblesse de l'offre.

Le taux de souscription dans les DOM s'explique essentiellement par le niveau de vie et par le statut d'occupation du logement, mais pas par l'exposition aux risques naturels. Les ménages locataires et accédant à la propriété ont une probabilité nettement plus forte d'être assurés que les ménages propriétaires ou logés gratuitement. Les contraintes de souscription d'assurance au moment de l'installation dans le logement, à la signature d'un bail de location ou d'un prêt immobilier, sont donc opérantes. En simulant les primes d'assurance des ménages non assurés dans les DOM l'étude montre qu'une très large majorité de ces ménages gagnerait significativement à s'assurer contre les catastrophes naturelles, en raison notamment de la forte exposition des DOM aux risques naturels. L'étude ne trouve pas de différence significative entre le montant des primes d'assurance habitation payées dans les DOM et en métropole toutes choses égales par ailleurs, alors que certains rapports locaux le mentionnent.

Abstract

The French departments overseas are more exposed to natural risks than continental France. Nevertheless, they are less insured against natural disasters. In France, any housing insurance contract has to include the coverage against natural disasters. In 2006, only 52 % of households in departments overseas have underwritten a housing insurance contract for their main home. Thus, 48 % of households in departments overseas have been living in an uncovered housing against natural disasters. On the contrary, in continental France, more than 99 % of households are insured for their main home. This low rate results from a low demand for insurance, but probably also from a limited supply by insurers.

We show that income and being a landowner or renting are the key criteria explaining the penetration rate overseas. Risk exposure has no impact on this rate. The households who are renting or getting a mortgage have respectively a higher probability to be insured than the landowners (or the households who get a free accommodation). In France, being insured is mandatory for renters and can be required to get a mortgage. Thus, these constraints are operant. We then simulate insurance premium for the non insured households in department overseas and show that a very large majority of them would significantly gain to be insured against natural disasters. This is partially due to the high exposure of department overseas to natural risks. Finally, we do not find a significant difference between insurance premia paid in the departments overseas and in continental France all other things being equal, whereas it was mentioned by some local reports.



Dépôt légal : Juin 2010

ISSN : 2102 - 4723